



Votants : 79  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 7 novembre 2014  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 18 novembre 2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 novembre 2014

### HABITAT – PLH 2010-2015 - OPAH RU (2013-2017) - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DES LOGEMENTS LOCATIFS PRIVES CONVENTIONNES TRES SOCIAUX

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BILLY à Eric PERSAIS, Yamina BOUDAHMANI à Agnès JARRY, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Dany BREMAUD, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Marie-Chantal GARENNE à Jérôme BALOGE, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Anne-Lydie HOLTZ à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Alain LIAIGRE, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Elmano MARTINS, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY à Luc DELAGARDE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Alain PIVETEAU à Elodie TRUONG, Adrien PROUST à Jean-Claude FRADIN, Sylvette RIMBAUD à Jeanine BARBOTIN, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Lucien-Jean LAHOUSSE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Michel VEDIE à Jean-François SALANON

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Sylvie DEBOEUF par Geneviève COUTINOT

#### **Titulaires absents :**

Thierry BEAUFILS, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN

#### **Titulaires absents excusés :**

Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Thierry DEVAUTOUR, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Michel VEDIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20141117-C53-11-2014-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2014  
Date de réception préfecture : 20/11/2014

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 NOVEMBRE 2014

#### HABITAT – PLH 2010-2015 - OPAH RU (2013-2017) - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DES LOGEMENTS LOCATIFS PRIVES CONVENTIONNES TRES SOCIAUX

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 18 octobre 2010, la CAN a approuvé son PLH pour la période 2010-2015. Il comprend cinq grandes orientations, dont celle concernant la valorisation du parc privé existant. A ce titre, par délibération du 26 novembre 2012, la CAN a validé sa participation à la deuxième OPAH Renouvellement Urbain du cœur de l'agglomération niortaise mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2017.

Au titre de la Convention partenariale d'OPAH RU, signée le 12 décembre 2012 avec l'Etat, l'Anah et la Ville de Niort, et en application des objectifs de la fiche 2 du PLH qui a pour objectif de favoriser l'amélioration de la qualité du parc privé, la CAN a décidé de :

- Subventionner à hauteur de 15 %, soit à parité avec la Ville de Niort, la réhabilitation de 36 nouveaux logements locatifs privés conventionnés très sociaux par an,
- Réserver annuellement, pour cela, la somme de 56 000 € (soit 1 500 € environ en moyenne par logement).

Par délibération du 25 novembre 2013, la CAN a décidé de s'adapter au pré-bilan d'activité de cette deuxième OPAH RU, en redéfinissant les règles d'application de ses modalités techniques de financement accordées aux propriétaires bailleurs privés. Ainsi, comme précisées dans l'article 5-4 de l'Avenant n°1 signé le 17 décembre 2013, ces dernières concernent principalement l'octroi :

- d'une prime de sortie de vacance de 2 000 € pour les logements locatifs privés conventionnés sociaux,
- d'une prime de sortie de vacance de 4 000 € pour les logements locatifs privés conventionnés très sociaux (*en sus du taux de subvention de 15 % accordé pour les travaux à réaliser*),

Après étude et instruction du dossier de demande de subvention, et sur la base de la fiche de calcul au paiement de l'Anah des Deux-Sèvres, il est proposé d'attribuer au bénéficiaire concerné, **un montant définitif de 2 000 €** détaillé dans le tableau ci-joint :

Demandeur	Adresse de l'opération	Nombre logement	Montant travaux TTC	Subvention versées Anah	Subventions définitive CAN
Logement 1	NIORT	01	101 564 €	28 941 €	2 000 €
<b>TOTAL</b>	-	<b>01</b>	<b>101 564 €</b>	<b>28 941 €</b>	<b>2 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20141117-C53-11-2014-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2014  
Date de réception préfecture : 20/11/2014

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif ci-contre, concernant la réhabilitation d'un logement locatif privé conventionné très social,
- Autoriser, à l'appui du dossier de l'Anah, le versement de la subvention au bénéficiaire sur pièces justificatives (principalement la fiche de calcul au paiement de l'Anah des Deux-Sèvres),
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 79  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Membre du Bureau Délégué**